



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 2 MARS 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Alain MEQUIGNON, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**PROGRAMME OPÉRATIONNEL FONDS SOCIAL EUROPÉEN - FSE+ ET FONDS
DE TRANSITION JUSTE - FTJ 2021/2027
AVENANT AU DISPOSITIF "PACTE DES SOLIDARITÉS - OPÉRATION
INTERNALISÉE"**

(N°2026-37)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2022-496 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Candidature du Conseil départemental à une subvention globale Fonds Social Européen pour la période programmation 2021-2027 » ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-154 de la Commission Permanente en date du 19/05/2025 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2024-2025 – Cofinancement FSE+ / FTJ – Avenant technique » ;

Vu la délibération n°2023-334 de la Commission Permanente en date du 03/07/2023 « Candidature du Conseil départemental à une subvention globale « Fonds de Transition Juste – FTJ » pour la période programmation 2021-2027 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 09/02/2026 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 09/02/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant à la convention d'attribution « Convention relative à l'octroi d'une subvention FSE+ au titre du programme national FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences » relatif à la production d'un bilan intermédiaire en date du 30/06/2026 pour les dépenses supportées au titre de l'année 2025.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 mars 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances

RAPPORT N°28

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 MARS 2026

PROGRAMME OPERATIONNEL FONDS SOCIAL EUROPEEN - FSE+ ET FONDS DE TRANSITION JUSTE - FTJ 2021/2027 AVENANT AU DISPOSITIF "PACTE DES SOLIDARITES - OPERATION INTERNALISEE"

Par délibérations de l'Assemblée départementale du 12 décembre 2022 et de la Commission Permanente du 3 juillet 2023, le Département du Pas-de-Calais a fait acte de candidature afin d'être délégataire d'enveloppes au titre du Fonds Social Européen - FSE+ et Fonds de Transition Juste - FTJ, pour des enveloppes respectivement de 31 606 452 € et 11 571 000 €.

Le Département du Pas-de-Calais cofinance depuis plusieurs années des opérations en maîtrise d'ouvrage départementale.

Il s'agit tout particulièrement du cofinancement des postes d'animateurs correspondants présents au sein des Services Locaux Allocation Insertion (SLAI) des Maisons du Département Solidarité ainsi que de la Mission Insertion par l'Emploi (MIE).

Par délibération de la Commission Permanente du 19 mai 2025 le dispositif, reconnu comme exemplaire, a été reconduit pour la période 2024-2026 pour un montant de crédits du FSE+ de 5 302 317,35 € (tranche 2024 - 1 711 981,06€ / tranche 2025 1 772 072,29 € / Tranche 2026 – 1 818 264 €).

L'article 5 de notre convention d'attribution prévoit :

- une production d'un bilan intermédiaire en date du 30/06/2025 pour les dépenses supportées sur l'année 2024 ;
- un bilan final d'exécution au plus tard le 30/06/2027 pour les dépenses supportées au titre des années 2025 et 2026.

La production desdits bilans conditionne le remboursement des recettes par la Commission européenne.

En l'état, l'absence de production d'un bilan intermédiaire courant 2026 permettant de certifier les dépenses de la tranche 2025 empêcherait une récupération des recettes sur le budget 2026.

Aussi, il est proposé un avenant à notre convention d'attribution prévoyant la production d'un bilan intermédiaire en date du 30/06/2026 pour les dépenses supportées au titre de l'année 2025.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département, l'avenant à la convention d'attribution « Convention relative à l'octroi d'une subvention FSE+ au titre du programme national FSE+ Emploi–Inclusion–Jeunesse–Compétences » relatif à la production d'un bilan intermédiaire en date du 30/06/2026 pour les dépenses supportées au titre de l'année 2025.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/02/2026.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/02/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY